

## **Convention de placement étudiant 2024-2025**

EPBC jumelle des étudiantes et des étudiants en droit bénévoles (ci-après «étudiant(e)s bénévoles») avec des organisations partenaires afin de fournir des services juridiques gratuits aux personnes et aux communautés qui font face à des obstacles en matière d'accès à la justice. Les étudiant(e)s en droit bénévoles ne sont pas des avocates et des avocats qualifiés. Ils ne détiennent pas d'assurance responsabilité professionnelle, ne peuvent pas fournir de conseils juridiques et ne peuvent pas se présenter comme des avocat(e)s ou des professionnel(le)s du droit. Pour ces raisons, les bénévoles doivent être supervisés par une avocate superviseure ou un avocat superviseur. En général, les bénévoles doivent travailler sous la supervision d'une avocate ou d'un avocat qualifié qui détient une assurance responsabilité professionnelle (ci-après «avocat(e) superviseur(e) – assuré(e)»), et ce, pour tous les types de projets. Dans certaines circonstances limitées, et uniquement pour des projets de recherche et d'éducation juridiques, les étudiant(e)s bénévoles peuvent être supervisés par une avocate ou un avocat expérimenté qu'EPBC considère comme un(e) «avocat(e) superviseur(e) – expert(e)». L'avocat(e) superviseur(e) doit assurer une supervision régulière des étudiant(e)s bénévoles et approuver leur travail.

*Votre droit à la vie privée est important pour EPBC. EPBC recueille et utilise les renseignements fournis dans le présent formulaire à des fins administratives, ce qui peut comprendre l'exécution et l'élaboration de programmes EPBC par l'entremise des bureaux locaux et du Bureau national; les communications avec les membres d'EPBC, les facultés de droit et les partenaires financiers d'EPBC, ainsi que la préparation de rapports pour ces intervenants; et l'évaluation et la promotion des programmes EPBC. EPBC protégera les renseignements fournis conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée et des renseignements personnels. Si vous avez des questions, veuillez les envoyer à [\*\*Probono1@uottawa.ca\*\*](mailto:Probono1@uottawa.ca).*

**LA PRÉSENTE CONVENTION A ÉTÉ CONCLUE ENTRE :**

**ÉTUDIANT(E)S PRO BONO DU CANADA, SECTION DE DROIT CIVIL, FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA**

**ET**

---

Nom de l'étudiant ou étudiante bénévole  
(en lettres moulées)

---

Date

---

Signature

**Je reconnais et j'accepte ce qui suit :**

1. J'ai été jumelé(e) avec une communauté ou une organisation partenaire d'EPBC pour effectuer du bénévolat durant l'année universitaire 2024-2025 (ci-après « placement bénévole »).
2. J'ai confirmé les dates de mon placement bénévole auprès d'EPBC et de l'organisation. Je comprends que je ne suis pas censé(e) travailler durant le mois de décembre ni pendant les périodes d'examen.
3. Je comprends que mes responsabilités sont décrites dans le **formulaire de description de projet** d'EPBC. Je reconnais que, durant mon placement, aucun changement d'importance ne peut être apporté à ce formulaire sans le consentement d'EPBC.
4. Je participerai à toutes les formations requises, telles qu'elles sont indiquées dans le **formulaire de description de projet** d'EPBC et/ou selon ce que m'a indiqué le/la/les coordonnateur/trice/s de programme d'EPBC. S'il y a lieu, je soumettrai toutes les informations nécessaires à EPBC pour confirmer que j'ai bien suivi les formations susmentionnées.
5. Tout au long de mon placement, je consignerai mon temps, mes activités et les autres données requises dans le **rapport de bénévolat**. Je saisirai ces renseignements dès que possible après chaque activité, période de travail, réunion, etc., pour m'assurer que les renseignements consignés sont exacts.
6. Je comprends que je suis tenu(e) de remplir le **sondage d'impact** d'EPBC et de soumettre mon **rapport de bénévolat** à la fin de mon placement (généralement en mars). Je comprends que mon placement ne sera pas considéré comme terminé tant que le **sondage d'impact** et le **rapport de bénévolat** n'auront pas été soumis.
7. Une avocate superviseure ou un avocat superviseur qualifié a été désigné pour superviser et approuver tout le travail que j'effectuerai. Je comprends que l'avocat(e) superviseur(e) jouera un rôle de supervision directe pendant la durée de mon placement EPBC et qu'il ou elle examinera et approuvera tout travail fini avant qu'il ne soit soumis à l'organisation.
8. Je comprends que, périodiquement, pendant mon placement, l'avocat(e) superviseur(e) se rendra disponible, dans la mesure du raisonnable, pour répondre à mes questions de nature juridique, me donner des conseils et examiner mon travail et me fournir une rétroaction à ce sujet. Je reconnais qu'il me revient de tenir l'avocat(e) superviseur(e) informé(e) de l'état d'avancement de mon travail à intervalles réguliers et/ou comme convenu dans le **formulaire de description de projet**.
9. Je soumettrai tout travail produit dans le cadre de mon placement à mon avocat(e) superviseur(e), et ce, avant de soumettre quoi que ce soit à l'organisation. Je comprends qu'il est possible que mon avocat(e) superviseur(e) n'approuve pas immédiatement mon travail et

me demande d'en faire plus ou d'apporter des modifications à mon travail avant de le lui soumettre de nouveau.

10. Si mon **formulaire de description de projet** indique qu'un plan de travail doit être établi, je préparerai un plan de travail dans les quatre semaines qui suivent et je le soumettrai par courriel à mon/ma/mes coordonnateur/trice/s de programme EPBC, à l'organisation et à mon avocat(e) superviseur(e).
11. Je réaliserai au mieux de mes capacités tous les travaux convenus dans le **formulaire de description de projet** et le plan de travail. Seules des circonstances extraordinaires me dispenseront d'achever les travaux convenus. Dans de telles circonstances, j'informerai immédiatement EPBC de ma situation afin que des dispositions soient prises pour répondre aux besoins de l'organisation.
12. Je ne donnerai pas de conseils juridiques et je ne me présenterai pas comme une avocate ou un avocat ou comme une professionnelle ou un professionnel du droit.
13. Je garderai strictement confidentiels tous les renseignements concernant les activités, les clients et les affaires de l'organisation dont j'aurai connaissance pendant mon placement bénévole.
14. Si je produis des documents écrits pour l'organisation, une fois que mon avocat(e) superviseur(e) a approuvé mon travail et m'a autorisé(e) à le soumettre à l'organisation, j'inclurai la mention suivante sur la première page de mon document écrit :

*« Cette ressource ne contient pas de conseils juridiques.*

*La présente ressource a été préparée avec l'aide d'étudiant(e)s en droit bénévoles de la section EPBC [insérez le nom de l'université]. Les étudiant(e)s bénévoles d'EPBC ne sont pas des avocats et ne sont pas autorisés à fournir des conseils juridiques. La présente ressource contient de l'information générale sur certaines questions juridiques et certains points connexes. Si vous désirez obtenir des conseils juridiques, nous vous invitons à consulter un avocat ou une avocate. »*

15. Je comprends et j'accepte que tout ce que je produis pendant mon placement bénévole pour l'organisation ne m'appartient pas et appartient plutôt à l'organisation.
16. (a) Pour les projets d'éducation juridique du public (EJP) et de recherche uniquement : Sous réserve du point (b) ci-dessous, à la fin de mon stage et conformément aux instructions fournies par les coordonnateurs(trices) de programme EPBC, je soumettrai par courriel à l'équipe coordonnatrice d'EPBC une copie de tout produit final que j'aurai créé dans le cadre des tâches précisées dans le formulaire de description du projet (c.-à-d. présentation, brochure, ressource, mémo, etc.).  
  
(b) Si la section 13 du formulaire de description du projet indique que les produits livrables ne doivent pas être soumis à ni sauvegardés par EPBC, je n'enverrai aucun produit livrable créé dans le cadre de mon placement à l'équipe coordonnatrice d'EPBC.

17. Je comprends que, dans le cadre de mon placement bénévole, je devrais principalement effectuer du travail juridique de fond, mais que mes fonctions peuvent comprendre certaines tâches administratives. S'il s'avère que les tâches administratives constituent une part importante de mon travail, je soulèverai cette question avec EPBC.
18. Je comprends qu'il ne me sera pas demandé ou imposé d'engager des frais dans le cadre de mon placement. Cela comprend, sans s'y limiter, les frais de photocopie, d'impression ou d'abonnement en ligne.
19. Une fois mon placement bénévole commencé, je tiendrai le/la/les coordonnateurs/trices/s de programme d'EPBC au courant de l'évolution des choses, comme les communications avec l'organisation, l'avancement de mon projet et toute inquiétude ou question que je pourrais avoir au sujet de mon placement. J'accepte également de me rendre disponible pour faire le point avec le/la/les coordonnateur/trices/s par téléphone ou en personne au moins une fois par session (habituellement en novembre et en février). Je comprends l'importance de fournir une telle rétroaction et je ferai du temps pour ces réunions.
20. Si j'éprouve un problème lié à mes fonctions de bénévole pendant mon placement, j'en discuterai avec l'organisation, mon avocate superviseure ou mon avocat superviseur et/ou EPBC, selon le cas. Je porterai immédiatement à l'attention du/de la/des coordonnateur/trice/s de programme EPBC toute préoccupation ou tout problème grave.
21. Je répondrai promptement aux communications d'EPBC et je remplirai et retournerai tous les formulaires et sondages qui me seront envoyés par EPBC.
22. Je comprends qu'EPBC agit uniquement en tant qu'organisme central facilitant le placement de bénévoles.
23. Je me comporterai en tout temps de manière professionnelle et conforme à l'éthique.
24. Je comprends que je dois me conformer au code de conduite des étudiants de mon université d'attache lorsque je participe aux activités d'EPBC. Je comprends que tout problème concernant ma conduite pendant un placement EPBC sera soumis à la superviseure locale ou au superviseur local EPBC de mon université ou à la doyenne ou au doyen et sera traité conformément au code de conduite des étudiants de l'université.
25. Je comprends que, sous réserve de toute politique ou directive de l'université à ce sujet, il m'est interdit d'enregistrer, de quelque façon que ce soit, toute activité réalisée en ma qualité d'étudiant(e) bénévole EPBC, sans avoir préalablement obtenu le consentement explicite de toutes les parties participantes.
26. Dans les cas où cela s'applique, je comprends que je dois respecter tous les processus et protocoles établis pour les interactions virtuelles ou en personne avec les clients et pour la protection des renseignements confidentiels et sensibles.
27. Lorsque je présenterai le projet sur lequel j'ai travaillé sur mon CV, je préciserai qu'il s'agissait d'un placement organisé par EPBC. Un exemple est fourni ci-dessous.

*Étudiant(e)s pro bono du Canada, placement auprès de l'Association canadienne de l'environnement, 2020-2021.*

- 28.** Je comprends que, à partir de maintenant et après mon placement bénévole, je recevrai régulièrement des mises à jour du Bureau national d'EPBC au sujet du programme. Je peux me désabonner à la liste de diffusion si je le souhaite. Je comprends qu'EPBC ne fournit pas sa liste de diffusion à d'autres organismes et que mon adresse de courriel demeurera confidentielle.
- 29.** J'ai lu la liste des « Responsabilités et droits des étudiants et étudiantes bénévoles d'EPBC » jointe à la présente convention et j'en comprends le contenu.

### **Responsabilités et droits des étudiants et étudiantes bénévoles d'EPBC**

#### ***En tant qu'étudiante ou étudiant bénévole d'EPBC, j'ai les responsabilités suivantes :***

- Respecter la mission d'EPBC et incarner les valeurs EPBC durant mon placement bénévole.
- Accomplir mes tâches avec professionnalisme, compétence, honnêteté, soin et diligence, et en me servant de ma position d'autorité de façon juste et équitable.
- M'acquitter des responsabilités liées à mon placement bénévole au mieux de mes capacités.
- M'efforcer de résoudre tous les conflits de bonne foi.
- Aviser immédiatement mon avocate superviseure ou mon avocat superviseur et/ou ma coordonnatrice ou mon coordonnateur de programme si un problème surgit ou si quelque chose m'empêche d'accomplir mon travail.
- Suivre toutes les politiques et procédures d'EPBC.
- Traiter tout le monde avec respect et dignité.
- Agir de manière éthique et non discriminatoire, et conformément à la législation relative aux droits de la personne et au code de conduite des étudiants de mon université.
- M'assurer de ne divulguer aucun renseignement personnel, de quelque façon que ce soit, et d'utiliser les renseignements personnels seulement pour m'acquitter de mes obligations bénévoles, et ne communiquer aucun renseignement personnel à un tiers, à moins d'avoir consulté mon avocate superviseure ou mon avocat superviseur, ou si la loi m'oblige à communiquer ces renseignements.
- Reconnaître les limites de mes connaissances et de mon expertise et consulter d'autres personnes si nécessaire.
- Faire des suggestions et des recommandations en vue d'améliorer le programme EPBC ou mon placement bénévole.

#### ***En tant qu'étudiante ou étudiant bénévole d'EPBC, j'ai les droits suivants :***

- Obtenir des séances d'orientation et de formation pour mon placement bénévole.
- Bénéficier d'une supervision appropriée.
- Travailler dans un milieu de travail sécuritaire.
- Être informé(e) qu'un travail pourrait être dangereux et refuser de le faire.
- Être traité(e) avec respect, confiance et reconnaissance.
- Travailler dans un milieu qui offre des conditions propices à la réalisation de mon travail et qui me permet de contribuer.
- Exprimer, sans crainte de représailles, mes opinions au sujet de mon rôle ou de mon placement bénévole.
- Fournir et recevoir une rétroaction, sur demande et à intervalles réguliers.
- Demander et obtenir l'aide de mon coordonnateur ou de ma coordonnatrice de programme ou de mon avocat superviseur ou avocate superviseure, au besoin.
- Obtenir les adaptations nécessaires.